Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260706-2026_050-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-050

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
1er juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : Mme BARIOU Nathalie (pouvoir à MOUICHE Marylène) ;
Absents :
Secrétaire de séance : Mme VIGNON Emilie ;

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe – 35 heures

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1er septembre 2026, un emploi permanent d'agent aux espaces verts polyvalents, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Le cas échéant, le conseil municipal autorise le maire à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CRÉE** un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2e classe, relevant de la catégorie C à temps complet à raison de 35/35e à compter du 1er septembre 2026 ;
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;
- **INSCRIT** la dépense correspondante au budget primitif de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260706-2026_050-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT